

qu'il obtienne du gouvernement impérial de laisser à la garnison du Fort Garry les quatre légères pièces de campagne—avec leurs équipement et munitions—apportées là par l'effectif de l'expédition. Notre approvisionnement de munitions Snider étant peu considérable, je suggère aussi que celles que pourraient céder les troupes régulières, à leur départ du Fort Garry, soient laissées là à l'officier commandant nos bataillons de volontaires.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

P. ROBERSON ROSS,
Col., Adj.-Général de la Milice.

A l'honorable Ministre de la Milice, etc., etc., etc.
Approuvée.

GEO. ET. CARTIER.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 25 août 1870.

Mémoire.

Vu la recommandation de l'adjudant-général de la milice, l'honorable ministre de la milice autorise le lieutenant-colonel Wily, directeur des magasins, etc., à prendre sans retard les mesures voulues pour le transport de tous les canons et munitions de l'Île-aux-Noix à l'Île Ste. Hélène.

B. SULTE,
Pour le Député du Ministre de la Milice.

(2,210),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 25 août 1870.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre du secrétaire militaire à Montréal, au sujet de C.9171 l'armement du fort de l'Île-aux-Noix, l'honorable ministre de la milice m'a chargé le 9 août 1871. de vous dire, pour l'information du Lieutenant-général commandant, que tous les canons et le matériel de cette station vont être transportés à l'Île Ste. Hélène, et que le directeur des magasins, le lieutenant-colonel Wily, a reçu instruction faire opérer ce transport sans délai.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

B. SULTE,
Pour le Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Au Secrétaire Militaire de
Son Excellence le Gouverneur-Général.

(2,211),

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE,
OTTAWA, 25 août 1870.

MONSIEUR.—L'honorable ministre de la milice m'a chargé de vous dire qu'il donnait son approbation à votre rapport du 24 de ce mois, recommandant que les canons et le matériel du fort